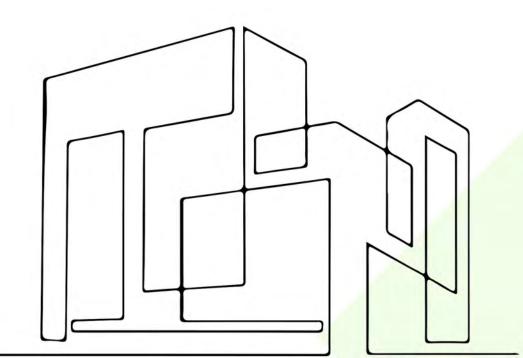


LOCATION DE BIENS

ATHOME IMMOBILIER

VENTE - LOCATION - GESTION





30 RUE SAINT-GERY 59300 VALENCIENNES

www.Immobilier-Athome.fr





POUR PLUS D'INFORMATIONS

 NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE INTERNET DÛ AU FORT RENOUVELEMENT DE NOTRE PARC IMMOBILIER



• LES INFORMATIONS SUR LES RISQUES AUXQUELS LES BIENS SONT EXPOSÉS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE GEORISQUES





 APPARTEMENT N°4 SITUÉ EN PLEIN COEUR DE VALENCIENNES (LUMINEUX, MODERN ET MEUBLÉ)

COMPRENANT UN ESPACE DE VIE AVEC KITCHENETTE , 1 CHAMBRE À L'ÉTAGE, SALLE DE BAIN.

• SURFACE HABITABLE: 19,10 M²

LOYER HC: 560€CHARGES: 30€

DEPOT DE GARANTIE: 560€
HONORAIRES AGENCE: 220,5€







 STUDIO N°89 AU 3ÈME ÉTAGE, NON MEUBLÉ, EN RÉSIDENCE TRÈS CONVIVIALE DANS UN COIN CALME AVEC ACCÈS À LA SALLE DE SPORT ET LAVERIE

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE KITCHENETTE, SALLE DE BAIN NON MEUBLÉ

• CHAUFFAGE INDIVIDUEL + MACHINE À LAVER

• SURFACE HABITABLE: 29 M²

• LOYER HC: 300€

• CHARGES:70€

DÉPOT DE GARANTIE: 300€
HONORAIRES AGENCE: 238€







• APPARTEMENT SITUÉ AU 1ER ÉTAGE COMPRENANT UN SÉJOUR AVEC CUISINE AMÉNAGÉE ET ÉQUIPÉE, 2 CHAMBRES, SALLE DE BAIN.

- CCGAZ INDIVIDUEL
- SURFACE HABITABLE: 56,35 M²
- LOYER HC:620€
- CHARGES:30€
- DÉPOT DE GARANTIE: 620€
- HONORAIRES AGENCE: 619€







• APPARTEMENT N°1 SITUÉ AU RDC, IL EST LUMINEUX, MODERN ET MEUBLÉ

IL COMPREND UN ESPACE DE VIE AVEC KITCHENETTE , 1 CHAMBRE, SALLE DE BAIN ET MACHINE À LAVER.

- SURFACE HABITABLE: 19 M²
- LOYER HC: 500€
- CHARGES:30€
- DÉPOT DE GARANTIE: 500€
 HONORAIRES AGENCE: 209€







• APPARTEMENT N°4, IL EST LUMINEUX ET MEUBLÉ

IL COMPREND UN ESPACE DE VIE AVEC CUISINE + LIT, SALLE DE BAIN AVEC DOUCHE ET UN ESPACE BUREAU

• SURFACE HABITABLE: 15,12 M²

LOYER HC: 560€CHARGES:30€

DÉPOT DE GARANTIE: 560€
HONORAIRES AGENCE: 166,32€





• APPARTEMENT N°115 AU 1ER ÉTAGE, IL EST LUMINEUX, MEUBLÉ ET ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE CUISINE, SALLE D'EAU AVEC WC, LAVABO ET DOUCHE.

• CHAUFFAGE INDIVIDUEL + MACHINE À LAVER

• SURFACE HABITABLE: 29 M²

LOYER HC: 620€CHARGES:30€

DÉPOT DE GARANTIE: 620€
HONORAIRES AGENCE: 319€





• APPARTEMENT N°122 ET 123 TYPE F1, LUMINEUX, MEUBLÉS ET ENTIÈREMENT RÉNOVÉS

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE CUISINE, SALLE DE BAIN AVEC WC.

• CHAUFFAGE INDIVIDUEL

• SURFACE HABITABLE: VOIR AVEC L'AGENCE

LOYER HC: 420€CHARGES:30€

• DÉPOT DE GARANTIE: 420€

• HONORAIRES: VOIR AVEC L' AGENCE





APPARTEMENT N°112 TYPE F2, LUMINEUX, MEUBLÉ ET ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE CUISINE, SALLE DE BAIN AVEC WC.

- CHAUFFAGE INDIVIDUEL
- SURFACE HABITABLE: VOIR AVEC L'AGENCE
- LOYER HC: 560€
- CHARGES:30€
- DÉPOT DE GARANTIE: 560€
- HONORAIRES: VOIR AVEC L'AGENCE





• APPARTEMENT ENTIÈREMENT MEUBLÉ AVEC BALCON

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE CUISINE ÉQUIPÉE, SALLE DE BAIN AVEC BAIGNOIRE ET 2 CHAMBRES.

• SURFACE HABITABLE: 73 M²

LOYER HC: 800€CHARGES:130€

DÉPOT DE GARANTIE: 800€
HONORAIRES AGENCE: 580€





APPARTEMENT AU SECOND ET DERNIER ÉTAGE DE L'IMMEURI E

IL SE COMPOSE:

D'UN SALON, CUISINE OUVERTE MEUBLÉE ET EQUIPÉE, DE 1 CHAMBRE ET D'UNE SALLE DE BAIN AVEC ESPACE BAIGNOIRE.

- CHAUFFAGE INDIVIDUEL
- SURFACE HABITABLE: 21 M²
- LOYER HC: 550€
- CHARGES:40€
- DÉPOT DE GARANTIE: 550€
- HONORAIRES AGENCE: 231€





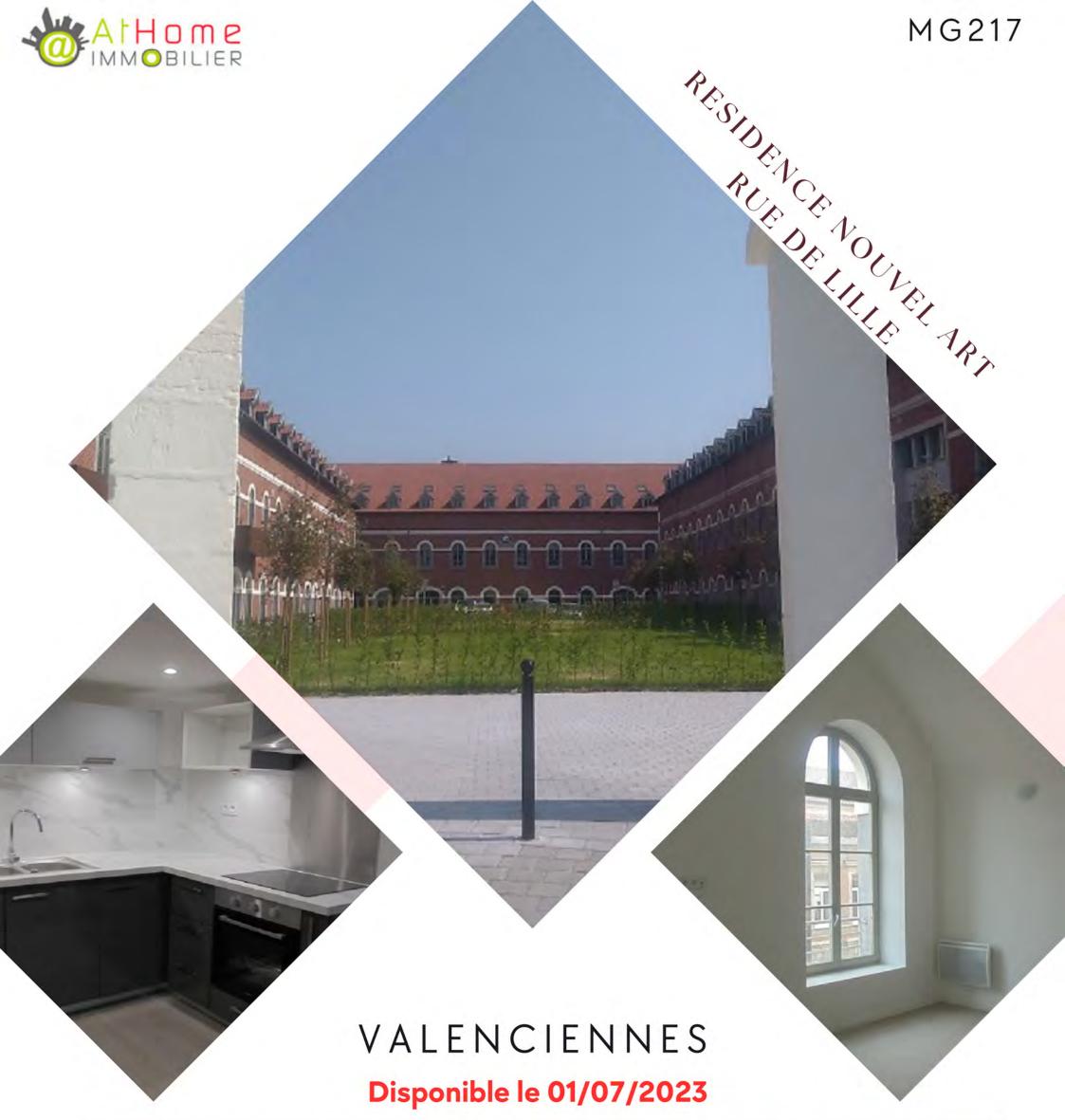
 STUDIO N°7 AU 2ÉME ÉTAGE, DANS UNE MAISON LUMINEUSE, MEUBLÉE AVEC UN GRAND JARDIN

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE CUISINE ÉQUIPÉE AVEC BEAUCOUP DE RANGEMENTS, SALLE DE BAIN PRIVATIVE AVEC WC ET DOUCHE.

- SÈCHE LINGE + MACHINE À LAVER
- SURFACE HABITABLE: 29 M²
- LOYER HC: 410€
- CHARGES:60€
- DÉPOT DE GARANTIE: 410€
- HONORAIRES AGENCE: 115€







 APPARTEMENT N°109, SITUÉ EN HYPERCENTRE DE VALENCIENNES. IL BÉNÉFICIE D'UN CADRE PRIVILEGIÉ ET VERDOYANT

IL COMPREND UN SÉJOUR, UNE CUISINE, SALLE DE BAIN AVEC BAIGNOIRE ET UNE CHAMBRE.

• SURFACE HABITABLE: 62 M²

LOYER HC: 742€CHARGES:40€

DÉPOT DE GARANTIE: 742€
HONORAIRES AGENCE: 541€







DUPLEX MEUBLÉ

IL COMPREND UN ESPACE DE VIE, UNE SALLE DE BAIN ET UNE MEZZANINE,

- CHAUFFAGE INDIVIDUEL
- SURFACE HABITABLE: 39 M²
- LOYER HC: 500€
- CHARGES:20€
- DÉPOT DE GARANTIE: 500€
- HONORAIRES AGENCE: 429€





• APPARTEMENT N°115 AU 1ER ÉTAGE, IL EST LUMINEUX, MEUBLÉ ET ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

IL COMPREND UN SÉJOUR, UN SALON, UNE CUISINE, UNE SALLE DE BAIN, 2 CHAMBRES ET UN WC.

• SURFACE HABITABLE: 75 M²

LOYER HC: 680€CHARGES:50€

DÉPOT DE GARANTIE: 680€
HONORAIRES AGENCE: 825€







APPARTEMENT F3 AU 3ÉME ÉTAGE, NON MEUBLÉ

IL COMPREND UNE ENTRÉE, UN SÉJOUR, UNE CUISINE, UNE SALLE DE BAIN,2 CHAMBRES ET UN PARKING.

• SURFACE HABITABLE: 66,86 M²

• LOYER HC: 650€

• CHARGES:90€

• DÉPOT DE GARANTIE: 650€

• HONORAIRES AGENCE: 736,46€

ILLIGIBLE LOI PINEL









@AT HOME

03 66 88 00 33

athome.omri@gmail.com www.immobilier-athome.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CANDIDAT LOCATAIRE

Référence du bien concerné :

IDENTITE	Monsieur	Madame
Nom		
Prénom		
Date de Naissance	//	//
Lieu de Naissance		
Nationalité		
SITUATION FAMILIALE		
Célibataire – Marié(e) – Séparé(e)		
Veuf(ve)		
Concubin(e) –Pacsé(e) – Divorcé(e)		
Nombro onfont(s) à sharga		
Nombre enfant(s) à charge		
DOMICILE ACTUEL		
Adresse		
CP - VILLE		
Téléphone portable		
Téléphone fixe		
Adresse mail		
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession		
Nom employeur		
Date embauche	//	/
Type contrat (CDD-CDI-Intérim)		
RESSOURCES		
Salaire mensuel net	€	€
Allocations Familiales mensuelle	€	€
Autres revenus mensuel	€	€
CAUTION		
Nom et prénom		

PIÈC	ES À FOURNIR – JUSTIFICATIFS
suivai	e pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents nts : I Carte nationale d'identité française ou étrangère. I Passeport français ou étranger. I Permis de conduire français ou étranger. I Document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour temporaire, carte de sident, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
10	isident, carte de ressortissant à dir État membre de l'omon européenne ou de l'Espace économique européen.
lo SC	e seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants : Î Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le ccataire est à jour de ses loyers et charges. Î Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du code de l'action ociale et des familles. Î Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.
	Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.
	ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants : I Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la ate d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai. I Extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale. I Extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan. I Copie du certificat d'identification de l'Insee, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant. I Copie de la carte professionnelle pour une profession libérale. I Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels. I Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours.
in ti- ce pr tr	ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants : Î Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été nposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui ennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de et Etat ou territoire. Î Trois derniers bulletins de salaires. Î Justificatif de versement des indemnités de stage. Î Deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les rofessions non salariées. Î Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des ois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur. Î Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement. Î Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers. Î Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière. Î Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.
INF	DRMATIQUE ET LIBERTÉS – CONFIDENTIALITÉ
Le Ce re	e responsable du traitement des données personnelles est le mandataire. es informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à vérifier la solvabilité du candidat locataire. es informations collectées ont un caractère confidentiel et sont réservées exclusivement au mandataire et au bailleur. onformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de ectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au mandataire. ous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

NOTE

- (1) A préciser pour chacun des candidats locataires.
- (2) Rayer la mention inutile.

Fait à le Certifié exact Monsieur (Nom et prénom)

Madame (nom et prénom)

ET SI ON VOUS SIMPLIFIAIT L'ACCÈS À UN NOUVEAU LOGEMENT?



Grâce au nouveau service de cautionnement gratuit Visale, vous bénéficiez du soutien d'Action Logement pour louer plus facilement. Plus besoin de solliciter un garant, Visale s'engage auprès de votre futur propriétaire.

Votre futur chez vous à portée de clic! www.visale.fr

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Il faut qu'un des titulaires du bail soit...

- > Jeune de moins de 30 ans* (jusqu'au 31 ème anniversaire), en recherche de logement dans le parc privé
- *À l'exception des étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents
- > Ou salarié de plus de 30 ans, d'une entreprise du secteur privé hors agricole en recherche de logement dans le parc privé, embauché (ou avec promesse d'embauche) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé), et dans la limite de son contrat de travail
- > Ou ménage entrant dans un logement locatif privé via un organisme d'intermédiation locative agréé

Concernant les revenus du ménage locataire...

- Le ménage locataire est éligible à Visale dans la limite d'un taux d'effort maximum de 50% (Loyer + Charges/ ressources du ménage)
- Pour les jeunes de moins de 30 ans, salariés en CDI confirmé ou fonctionnaires titulaires, le taux d'effort du ménage devra être compris entre 30 et 50%
- Pour les étudiants boursiers et/ou indépendants fiscalement, la garantie sera accordée sans justification de ressources dans la limite d'un loyer maximum de 425€. Au-delà de ce loyer maximum, l'étudiant relèvera des conditions fixées pour les autres catégories de locataires

Le logement doit...

- Être loué par un bailleur du parc privé, personne physique ou morale, autre que les organismes HLM ou SEM, ou être une résidence universitaire non conventionnée
- Constituer la résidence principale du locataire
- Être situé sur le territoire français (métropole, DROM hors COM)
- Faire l'objet de la signature d'un bail conforme à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989
- Être loué vide ou meublé
- Avoir un loyer, charges comprises, maximum de 1500€ à Paris intramuros ou de 1300€ sur le reste du territoire



Visale est un dispositif créé à l'initiative des Partenaires Sociaux d'Action Logement et institué par la convention quinquennale du 02/12/2014

Action Logement gère paritairement la participation des Employeurs à l'Effort de Construction et s'engage en faveur des entreprises et des salariés en facilitant l'accès à l'emploi par l'accès au logement

POUR PLUS D'INFORMATIONS RENDEZ-VOUS SUR **WWW.VISALE.FR**

Visale est un dispositif Action Logement dont l'octroi est soumis au respect de règles d'éligibilité. La marque «Visale» est déposée par l'APAGL pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL.





VOUS ÊTES JEUNE DE MOINS DE 30 ANS OU SALARIÉ NOUVELLEMENT EMBAUCHÉ ET VOUS AVEZ BESOIN D'UN LOGEMENT?

DÉCOUVREZ VISALE LE NOUVEAU SERVICE DE CAUTIONNEMENT GRATUIT

WWW.VISALE.FR



VISALE LE SERVICE DE CAUTIONNEMENT QUI VOUS PERMET D'ACCÉDER AU LOGEMENT

AYEZ LE RÉFLEXE VISALE, ET BÉNÉFICIEZ DE :



un dispositif gratuit qui est votre garant

Visale est un dispositif entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral.



un dispositif développé par Action Logement

Un dispositif développé par Action Logement, acteur engagé en faveur de l'accès au logement depuis plus de 60 ans.



une solution rapide et simple

Toutes vos démarches (demande de visa, suivi de dossier) s'effectuent dans votre espace personnel sécurisé sur **www.visale.fr.**



un accès facilité à l'emploi et un gain d'autonomie

Avec plus d'autonomie pour louer votre logement, tant durant votre parcours de formation que dans l'accès à l'emploi, Visale vous offre une garantie si un nouveau logement doit être trouvé.



un gage de tranquillité pour votre futur propriétaire

Visale apporte la garantie d'une prise en charge totale en cas d'impayés de loyers. Simple et immédiat à mettre en œuvre, Visale ne vous dispense en aucun cas cependant du paiement complet et régulier de vos loyers.

Les garanties Visale

Couverture des impayés de loyers: quelle que soit la cause des difficultés de paiement par le locataire, Visale prend en charge tous les loyers impayés (charges comprises) au cours des 3 premières années du bail, dans la limite du départ du locataire. Visale ne couvre pas les dégradations locatives.

Recouvrement des créances Action Logement : dès lors qu'un bailleur est indemnisé par Visale, Action Logement agit directement auprès des locataires en recouvrement de sa créance de loyers impayés et le cas échéant en résolution du bail. Les locataires ont la possibilité de rembourser leur dette envers Action Logement, directement en ligne, et de manière échelonnée, dès lors qu'ils reprennent le paiement régulier de leur loyer.

Attention, le bail ne doit pas être signé avant l'obtention du visa certifié pour le locataire et l'adhésion à Visale pour le propriétaire.

La garantie Visale est exclusive de toute autre garantie de même nature sur la période couverte (assurance Loyers impayés, caution familiale ou bancaire).

VISALE, LA SOLUTION

OFFRANT À VOTRE FUTUR PROPRIÉTAIRE UN GARANT DE QUALITÉ

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC



J'effectue ma demande de visa dans mon espace personnel et sécurisé sur <u>www.visale.fr</u>



J'obtiens mon visa après vérification par les équipes d'Action Logement des informations que j'ai saisies



Je rassure mon futur propriétaire en lui présentant mon visa certifié Action Logement et je lui remets l'exemplaire qui lui est destiné



Mon futur propriétaire se connecte sur www.visale.fr et obtient son contrat de cautionnement



Nous signons le bail

WWW.VISALE.FR